

Réf. du dossier : DEA/LD/LEVAGE

Affaire suivie par : Mme DELECOLLE

Téléphone : 02 41 05 58 66

Angers, le 01/07/2020

Objet : Consultation pour la réalisation de travaux d'installation d'un système de désodorisation sur l'ouvrage de génie civil de la station Roc Epine à Angers

Madame, Monsieur,

La Direction Eau et Assainissement d'Angers Loire Métropole doit procéder à des travaux d'installation d'un système de désodorisation sur l'ouvrage de génie civil de la station Roc Epine à Angers. Pour ce faire, une consultation est réalisée.

Vous trouverez ci-joint le dossier de consultation comprenant :

- Le formulaire recto/verso
- La DPGF
- Le CCTP et ses 2 annexes : plan de projet et prescriptions des armoires électriques
- Le formulaire DC1
- Le formulaire DC2

Si vous êtes intéressé, vous voudrez bien transmettre votre meilleure proposition **avant le lundi 20 juillet 2020 à 12h30** à l'adresse URL suivante : <https://alm.marches-securises.fr>

Une visite sur site est possible, sous réserve du respect des mesures sanitaires, sur Rendez-vous préalable auprès de Monsieur MORANDEAU, par téléphone au 02 41 05 58 79.

L'entité adjudicatrice **impose la transmission des plis par voie électronique** pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée, sauf en ce qui concerne les copies de sauvegarde. Pour toutes difficultés d'ordre informatique, le n° de téléphone de la hotline de marches-sécurises est **04.92.90.93.27**.

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

Votre dossier devra comporter :

Libellés
Le marché recto verso : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat
La DPGF
Une note méthodologique présentant notamment : <ul style="list-style-type: none">- Les moyens humains mis en œuvre pour l'exécution du marché- Les mesures prises pour le traitement des gravats et le stockage des matériaux, pour le respect de la sécurité durant le chantier- Les dispositions prises par l'entreprise pour diminuer les nuisances
Les fiches techniques descriptives des produits (les photos sont un plus) et/ou des matériaux (marque, modèle) proposés
Le formulaire DC 1 complété
Le formulaire DC2 ou tout renseignement contenu dans ce document sous toute autre forme
En cas de groupement, une délégation de signature (pouvoir) désignant le mandataire et précisant l'étendue de sa délégation (offre, modification ultérieure du marché)
Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics : <ul style="list-style-type: none">- Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'entité adjudicatrice. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par l'entité adjudicatrice est un **groupement conjoint avec mandataire solidaire**. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait de l'entité adjudicatrice tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Le groupement conjoint avec mandataire solidaire est souhaité car en cas de faute ou mauvaise exécution du marché, le mandataire répond, techniquement comme financièrement, du cotraitant responsable sans que la collectivité n'ait à rechercher la preuve et identifier quel cotraitant est défaillant. Cela afin de faciliter notablement les modalités d'exécution du marché.

Les critères intervenants pour la sélection des candidatures sont :

- Garanties et capacités techniques et financières du candidat (de la totalité des membres si présentation en groupement)
- Références dont les travaux se sont achevés dans les trois dernières années

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1- Prix des prestations	50%
2-Valeur technique :	50%
<i>Les moyens humains mis en œuvre pour l'exécution du marché</i>	<i>10 %</i>
<i>Les fiches techniques descriptives des produits (les photos sont un plus) et/ou des matériaux (marque, modèle) proposés</i>	<i>25 %</i>
<i>Les mesures prises pour le traitement des gravats et le stockage des matériaux, pour le respect de la sécurité durant le chantier</i>	<i>5 %</i>
<i>Les dispositions prises par l'entreprise pour diminuer les nuisances</i>	<i>10 %</i>

Méthode d'analyse du critère prix : Le prix sera analysé au regard du forfait provisoire de rémunération. Les offres sont notées sur dix puis multipliées par le coefficient de pondération. La meilleure offre détermine la note maximale (note 10) et sert de référence pour la notation des autres offres. La formule appliquée pour chacun des prix est la suivante :
Note de l'offre = note maximale X valeur meilleure offre / valeur offre

Régularisation des offres/ négociations

Dans un premier temps, l'acheteur analysera les offres et les classera au vu des dossiers remis par rapport aux critères susmentionnés. Afin de procéder au classement des offres, l'acheteur pourra demander, par mail ou via la plateforme <https://www.marches-securises.fr>, les pièces et informations qui manquent par rapport aux exigences de la présente lettre de consultation. Les offres demeurées irrégulières seront écartées et non classées.

Dans un second temps, l'acheteur se réserve le droit de négocier et d'envoyer un mail ou via la plateforme <https://www.marches-securises.fr>, **aux candidats classés jusqu'à 3**. Si des incertitudes demeurent, la négociation pourra être poursuivie afin de permettre le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse.

L'acheteur ne pourra être tenu pour responsable de l'invalidité ou de la non consultation de l'adresse mail indiquée par le candidat sur la plateforme <https://www.marches-securises.fr>.

Modalités de remise électronique des plis :

La transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) n'est pas autorisée.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, **celle-ci annule et remplace l'offre précédente.**

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une **signature avancée reposant sur un certificat qualifié**, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de

l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

La signature des documents ne sera exigée que pour l'entreprise attributaire. Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAAdES, CAAdES ou PAdES). **L'entité adjudicatrice préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.**

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue pourra être transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché.

Le pli peut être doublé d'une **copie de sauvegarde** transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Adresse d'envoi des copies de sauvegarde :

<p><u>pour les dépôts contre récépissé ou par transporteur :</u> Angers Loire Métropole Direction Eau et assainissement Service Administratif et financier 139 rue chèvre à Angers (horaires : 9h-12h30 / 14h-16h30)</p>	<p><u>pour les envois par courrier :</u> Angers Loire Métropole Direction Eau et assainissement Service Administratif et financier A l'attention de Mme DELECOLLE BP 80011 49020 Angers Cedex 02</p>
---	---

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.